



Cliquez ici pour télécharger le plugin.

Toute l'actualité en temps réel

Lundi 27 septembre 2010 11h27

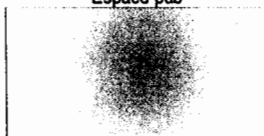
- Accueil
- Historique
- Fil photos
- APS TV
- Météo
- Petites Annonces
- Livre d'or
- Contact

Agence de Presse la plus utilisée dans les mediat en Afrique de l'Ouest francophone selon une étude de l'organisation internationale de la francophonie rendue publique en Septembre 2005 RSS

MENU

- Agenda
- Agriculture
- Culture
- Economie
- Education
- Elevage
- Environnement
- International
- Justice
- Politique
- Santé
- Société
- Sport
- Télécommunications
- Revue de presse
- Archives

Espace pub



Ecouter l'hymne du cinquantième de l'indépendance du Sénégal



L'APS SUR



SOUS SITES

- Elections locales 2009
- OCI Dakar 2008
- Présidentielle 2007
- Législatives 2007

SERVICES

- Monnaies/Devises
- Ecoles de formation
- Seminaires de formation
- Hôtels et Restaurants
- Agences de voyage
- Annuaire diplomatique

INFOS RÉGIONS

Choisissez...



SENEGAL-DAOUNES-FORMALITES



Vers une réduction sensible des délais de traitement des marchandises (Douane)

23/09/2010 14:00 GMT

Dakar, 23 sept (APS) - La mise en oeuvre du Projet de dématérialisation des formalités du commerce extérieur au Sénégal permettra de ramener les délais de traitement des marchandises pour les opérateurs économiques de 18 jours à 9 jours au plus tard en 2011, a indiqué jeudi le directeur général des douanes, Mouhamadou Maktar Cissé.

"Les principes prévus avec la dématérialisation et la modernisation prochaine de la version de Gaindé 2000 sont que les délais (...) de traitement passeront de 18 jours en 2009, lors du lancement du projet, à 9 jours en 2011", a dit M. Cissé, lors de la cérémonie de lancement de la phase-pilote dudit projet.

Initié en 2009 par le groupement d'intérêt économique "Gaindé 2000", avec le soutien du Fonds pour le climat d'investissement en Afrique (ICF), ce projet vise à faciliter les échanges par la mise en place d'une plateforme électronique d'échanges. Une plateforme qui va contribuer à l'amélioration des délais de traitement et à la célérité des opérations de dédouanement et d'enlèvement des marchandises.

"Ce projet, a souligné le directeur général des douanes, est la volonté des autorités de moderniser l'administration."

Selon lui, il "est l'aboutissement d'un long processus, qui a débuté en 1990 avec la mise en place de la première version de Gaindé dénommé "Gaindé 90+",

"Et depuis, les efforts se sont poursuivis sans relâche, ce qui a permis d'aboutir au lancement de ce programme-pilote qui, il faut le souligner, est unique en Afrique", a-t-il ajouté.

La mise en place du projet s'explique par le souci d'assurer l'efficacité du commerce. "On peut espérer un gain d'attractivité qui peut permettre des effets bénéfiques à tous les secteurs de notre économie nationale", a ainsi indiqué le directeur général des Douanes sénégalaises.

"L'objectif de ce projet est de réduire le temps des séquences papiers, qui en 2008 avant l'adoption de la loi sur les transactions électroniques, prenait 50% des opérations des procédures d'échanges", a pour sa part précisé l'administrateur général de "Gaindé 2000", Ibrahima Nour Eddine Diagne, qui est chargé de présenter le projet.

"L'ambition du Projet dématérialisation, a-t-il souligné, c'est de supprimer ce temps

Recherche



Cinquantième de l'indépendance du Sénégal



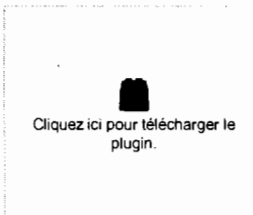
AGENCE DE PRESSE SENEGALAISE (A.P.S) sur Facebook

J'aime

2,465 personnes aiment AGENCE DE PRESSE SENEGALAISE (A.P.S.)



AGENCE DE PRESSE SENEGALAISE (A.P.S) on Facebook



L'EMPLOI DES JEUNES

Quelles solutions ?

- Avis
- Contributions
- Articles

PUBLICITÉ



Accueil > Economie

Accueil Envoyer à un ami Version imprimable Partager

Douane-Commerce extérieur: Vers la réduction de l'utilisation du papier

La Douane sénégalaise a procédé ce jeudi 23 septembre au lancement de la phase pilote de la «dématisation des formalités du commerce extérieur au Sénégal». Un projet initié avec le soutien du Fonds pour le climat d'investissement en Afrique (ICF).



Le papier sera de moins en moins utilisé dans le circuit de la Douane sénégalaises. Pour cause, un pilote de dématérialisation des formalités du commerce extérieur au Sénégal va être installé en 2011. Depuis quelques années, le Sénégal avait parvenu à mettre en place des systèmes automatisés avec une logique d'harmonisation et de simplification. Mais de l'avis des techniciens, il y avait quelque chose qui manquait. Selon Ibrahima Diagne l'administrateur général du système Gaindé, ce qui manque c'est que ce sont des systèmes qui ne se parlent pas. Chaque système traite son information à partir de documents papiers qui sont reçus et à la fin du traitement le système sort du papier qui va alimenter le nouveau système qui va aussi traiter tout l'intérieur mais à la sortie va ressortir du papier.

Il a avoué que ce pilote c'est ce qui nous manquait dans notre dispositif au Sénégal, nous étions bien automatisés mais nous n'étions pas dématérialisés parce que le papier demeurait l'élément essentiel d'entrée de chaque système et l'élément essentiel de sortie des systèmes.

Le projet va également permettre de réduire le temps que prennent les opérations d'import/export. Ce temps qui a été évalué avant le projet à 18 jours passera à 9 jours au plus tard en 2011. Dans ces 18 jours on a identifié toutes les séquences papier et le temps que ces séquences papiers prenaient dans le processus. Le directeur général des douanes, Mouhamadou Maktar Cissé qui a procédé au lancement de ce projet a révélé que «les principes prévus avec la dématérialisation et la modernisation prochaine de la version de Gaindé 2000 sont que les délais (...) de traitement passeront de 18 jours en 2009, lors du lancement du projet, à 9 jours en 2011».

En 2008, la photographie de la situation était telle que la transmission du papier d'une procédure à une autre prenait 50% du temps moyen qui était évalué à 18 jours. «Aujourd'hui on peut avoir un gain de temps qui est largement plus important que celui qu'on estime» a confié l'administrateur général du système Gaindé. Parce que ce, dit-il, «ce gain de temps ne tient compte que du fait qu'il n'y ait plus de papiers dans les séquences mais si il y a encore une revue des opérations ce temps peut être largement amélioré».

Papa Mamadou Diéry Diallo

Jeudi 23 Septembre 2010

1 vote(s) aime

Ajouter un commentaire



■ Sénégal : Le Sénégal l'Egypte sans convainc StarAfrica.com
Sénégal : Le Sénégal l'Egypte sans convainc StarAfrica.com nationale junior du S battu celle de l'Egypt à 0 mais a laissé sur le public qui a fait l...
27/09/2010 12:32

■ Sénégal : El Hadj Di débat encore ! - StarAfrica.com
Sénégal : El Hadj Di débat encore StarAfrica.com Le re l'ancien capitale de du Sénégal, El Hadj équipe nationale du a refait encore surfa faveu...
27/09/2010 12:09

■ OMD, IMPUNITÉ AU SENEGAL, PRESIDEN 2012 : Me Abdoulaye . Soleil
OMD, IMPUNITÉ AU SENEGAL, PRESIDEN DE 2012 : Me Abdou ...La SoleilSur les Ob du millénaire, les cas torture au Sénégal, l terrains de la Mairie Dakar, l'insécurité a
27/09/2010 03:08



AUTEURS
Abdoulaye S' Chroniqueur
Bigué BO
Ibrahima DI/
Jean Louis D
Pape Mamadou Diallo
Charles T SENGHO
Ndiaga DIO Rédacteur en c
Ibrahima Lissa Directeur de Publi





Le Sénégal lance son système de commerce sans papier

Dakar, Sénégal (PANA) - Le projet pilote de dématérialisation des procédures du commerce extérieur au Sénégal, consistant à réduire considérablement l'utilisation du papier dans les formalités du commerce extérieur, a été lancé jeudi à Dakar par le directeur général des Douanes, Mouhamadou Mactar Cissé.

Ce projet initié avec le soutien du Fonds pour le Climat d'investissement en Afrique (ICF) vise à réduire considérablement l'utilisation du papier dans les formalités du commerce extérieur en le remplaçant par un système électronique à l'échelle nationale, permettant ainsi un gain sur les délais et les coûts.

Il s'agira aussi avec ce nouvel outil de rendre disponible un environnement légal, matérialiser la volonté des autorités de positionner le Sénégal parmi les pays les plus efficaces, répondre à une volonté des acteurs du dédouanement et de la logistique de travailler dans un environnement moderne.

Selon le directeur général des Douanes du Sénégal, "la réalisation du projet ne va pas poser problème, puisqu'une démarche participative sera adoptée avec les acteurs pour son appropriation".

Parlant des avantages, M. Cissé a indiqué que cet outil permet de sécuriser les opérateurs, les produits, de gagner du temps, réduire les délais de traitement des marchandises, favoriser l'intégration du service logistique et permettre au Sénégal de faire des pas importants en matière d'amélioration du climat des affaires.

Selon des statistiques rendues publiques au cours de la cérémonie de lancement, 15 milliards de dollars américains sont investis chaque année dans le papier à travers le monde durant les procédures internationales.

Il est prévu dans l'un des volets du projet, une vulgarisation de l'expérience sénégalaise au niveau des pays de la sous-région ouest-africaine, en vue de parvenir à une extension du commerce sans papier dans le commerce intra-régional.

Dakar - 24/09/2010

[Vos réactions](#)

[Abonnez-vous](#) | [Contactez-nous](#) | [Webmaster](#) | [Copyright](#)



Bientôt achetez votre magazine préféré en ligne
Inscrivez vous pour être alerté dès la disponibilité de ce service.

- A la une
- Sénégal
- UEMOA
- Afrique
- Monde

- Villa SIPRES Zac Mbao** De 170m² à 375m², garantie 10 ans Vite Livraison Immédiate www.sipres.sn
- Formation Certifiante EGILIA** : le spécialiste des formations certifiantes ! www.egilia.be
- Hôtels au Sénégal** Votre séjour au Sénégal, infos, tarifs... **réservez en ligne** booking-senegal.com/reservation

Annonces Google

Articles Reussir **SÉNÉGAL | COMMERCE EXTÉRIEUR | DOUANES**
Publié le 24 septembre 2010 à 2h22

REUSSIR- Le directeur de la douane annonce un réduction sensible des délais de traitement des marchandises

0 | J'aime 1 | Partager

Le directeur général des douanes, Mouhamadou Makhtar Cissé a déclaré qu'avec "la dématérialisation et la modernisation prochaine de la version de Gaïndé 2000, les délais, dans l'indicateur du Doing Business de la banque mondiale, passeront de 18 jours à 9 jours en 2011 ». Il en a fait l'annonce hier lors du lancement du projet pilote de la décentralisation pour réduire l'utilisation du papier dans les formalités et sécuriser les procédures du commerce extérieur au Sénégal.

Dans son allocution, Mouhamadou Makhtar Cissé a souligné que ce projet "est l'aboutissement d'un long processus, qui a débuté en 1990 avec la mise en place de la première version de Gaïndé dénommée Gaïndé 90". Et depuis, poursuit-il, "les efforts se sont poursuivis sans relâche, ce qui a permis d'aboutir au lancement de ce programme-pilote qui, il faut le souligner, est unique en Afrique".

Toutefois, le Dg de la douane explique que ce "nouveau mode de fonctionnement peut se heurter à des contraintes d'ordre légal et sécuritaire mais surtout, à la résistance face au changement". Sur le plan légal, au Sénégal, précise M. Cissé, "l'article 37 de la loi n° 2008-08 du 25 janvier 2008 sur les transactions électronique stipule que l'écrit sous forme électronique est admis en preuve au même titre que l'écrit sur support papier et à la même force probante que celui-ci, sous réserve qu'il soit établi (scanné) dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité ».

Sur le plan sécuritaire, il déclare que « le certificat électronique qui confère l'identité numérique a été identifié comme le socle de la dématérialisation. Il constitue selon lui, "la carte d'identité électronique, matérialisée sous différentes formes. Cette option est également celle retenue par la plupart des initiatives de la dématérialisation dans le monde, notamment par les pays de l'Ocde (Organisation de coopération et de développement économique). Sa fiabilité n'est donc plus à démontrer", rassure-t-il.

Enfin, sur le plan de la gestion du changement, Mouhamadou Makhtar Cissé a fait savoir que "le défi le plus important sera de faire coïncider nos comportements avec les exigences de la décentralisation. Les outils sont au service du facteur humain qui est le seul véritable acteur de la logique de changement que nous voulons insuffler dans les opérations de dédouanement ». Non sans manquer de rappeler que la phase pilote dudit se déroulera sur une durée de six (6) mois.

La Rédaction

Annonces Google Commerce Douane Au Sénégal Afrique Senegalaise

0 | J'aime 1 | Partager

Hotel Saly Senegal
9 hôtels Saly, 160 avis. Comparez les prix Saly. TripAdvisor.fr/hotels

Sénégal Tradition Culture
Entre océan et mangrove, découvrez la richesse de la culture Sérére

Annonces Google

A lire également

- Articles Reussir **SÉNÉGAL | CONSOMMATION | AUGMENTATION DES PRIX**
- Articles Reussir **SÉNÉGAL | VILLE DE DAKAR | INSTRUCTION JUDICIAIRE**
- Articles Reussir **SÉNÉGAL | COMMERCE | PRIX DU PAIN A ZIGUINCHOR**
- Articles Reussir **SÉNÉGAL | SYNDICATS | ELECTIONS DE REPRÉSENTATIVITÉ**
- Articles Reussir **AFRIQUE | MAROC | TÉLÉCOMMUNICATIONS**

Mebles CASA NOVA à Dakar
Nouvel Arrivage Meubles d'Europe à Petits PRIX
www.meblescasanova.com

USA - Actualité
Compte rendu des progrès Transparence et gouvernance
www.america.gov/fr

La Résidence Dakar
Maison d'hôtes d'exception 5min aéroport, 15min centre ville
www.laresidenceadakar.com

Afrique Telecom
L'opérateur du haut débit africain V.S.A.T, Boucle locale radio, VoIP
www.afrique-telecom.com

Annonces Google

- | | |
|----------------------------|-------------------------|
| La presse africaine | Les liens utiles |
| > Dépêches APS | > FinancialTimes |
| > Seneweb | > The Economist |
| > Le Soleil | > Challenges |
| > Le Quotidien | > Capital |
| > L'observateur | > L'Entreprise |
| > Nettali | > L'Expansion |
| > Walfadri | > BCEAO |
| > Afrik.com | > APIX |
| > Africatime | > IZF.net |

Les articles les plus lus de cette rubrique

- | | | | | |
|--|--|--|---|--|
| 1. SÉNÉGAL COMMERCE EXTÉRIEUR DOUANES | 2. SÉNÉGAL COMMERCE PRIX DU PAIN A ZIGUINCHOR | 3. SÉNÉGAL COMMERCE EXTÉRIEUR DOUANES | 4. SÉNÉGAL INDUSTRIE HAUSSE DE LA PRODUCTION | 5. SÉNÉGAL ÉTATS-UNIS EDUCATION DE BASE |
|--|--|--|---|--|

DEDOUANEMENT AU PORT AUTONOME DE DAKAR : la réduction des papiers bientôt effective



Le dédouanement électronique va permettre une réduction sensible de l'utilisation du papier

Par Massamba Ndakhté GAYE

Eco-Fi - Dakar - La mise en oeuvre du projet de dématérialisation des formalités du commerce extérieur au Sénégal devrait permettre de réduire considérablement l'utilisation du papier dans les formalités dans les opérations de dédouanement, a indiqué jeudi, à Dakar, l'administrateur général de Gaindé 2000.

« Les services offerts par le projet s'inscrivent dans une dynamique de réduction substantielle du support papier dans les formalités du commerce extérieur, permettant ainsi un gain sur les délais et les coûts », a déclaré Ibrahima Nouer Eddine Diagne lors de la cérémonie de lancement la phase pilote du projet.

Selon lui, celui-ci permettra de ramener les délais de traitement des marchandises pour les opérateurs économiques de 18 jours à 9 jours au plus tard en 2011.

« Les principes prévus avec la dématérialisation et la modernisation prochaine de la version de Gaindé 2000 sont que les délais de traitement passeront de 18 jours en 2009, lors du lancement du projet, à 9 jours en 2011 », a dit M. Cissé, a-t-il avancé.

Se prononçant sur les coûts de l'utilisation du papier, il déclare n'avoir pas de chiffres fiables pour le Sénégal. Mais au plan mondial, il a parlé de 15 milliards de dollars américains (environ 7 400 milliards de francs Cfa) en citant une étude de la Conférence des nations unies pour le commerce et le développement (Cnuced).

D'où, à son avis, toute l'importance de la mise en place de cette plateforme électronique d'échanges qui va contribuer à l'amélioration des délais de traitement, la célérité des opérations de dédouanement et d'enlèvement des marchandises.

Parmi les services offerts par la plateforme, M. Diagne a notamment cité la transmission électronique de la facture commerciale et des documents accompagnant par le fournisseur étranger et la soumission électronique du manifeste.

Initié avec le soutien du Fonds pour le climat d'investissement (Icf), le projet de dématérialisation poursuit trois objectifs qui s'articulent autour de l'amélioration du système de commerce électronique à l'échelle nationale, de l'interopérabilité entre Orbus/Gaindé et des plateformes internationales et de la dissémination en Afrique.

Dans sa phase pilote, il s'agit de tester les fonctionnalités et les modes opératoires, d'éprouver la plateforme, de définir le niveau de qualité de service requis, de définir l'organisation adéquate dans le cadre de la mise en production, préparer la mise en exploitation des services, de sensibiliser les parties prenantes et de susciter leur adhésion.

Dans sa mise en oeuvre, le pilote se déroulera autour de six grandes phases dont le paiement électronique qui permet de payer les droits de douane et taxes assimilées, les frais liés aux dossiers d'enlèvement et les services offerts par la plateforme de dématérialisation.

Prévu en janvier 2011, le paiement électronique va permettre ainsi de rompre avec un ancien système de paiement des factures qui veut que le client se déplace vers le prestataire pour lui régler le service.

« La mise en place d'une solution de dématérialisation des procédures de la chaîne logistique devrait être adossée à une solution de paiement électronique des services logistiques afin de permettre aux entreprises concernées de mouvoir dans un environnement totalement informatisé », a indiqué M. Diagne.

Ce qui, selon lui, marque l'avènement du système de paiement électronique qui induit un changement dans les habitudes de paiement.



Dématérialisation des procédures douanières : A la vitesse de l'électronique !

jeudi, 23 septembre 2010 / **Abdourahmane**

La Douane a procédé ce jeudi au lancement du pilote de la dématérialisation des procédures du commerce extérieur au Sénégal. De manière prosaïque, l'électronique va se substituer au papier pour la célérité des opérations de dédouanement et d'enlèvement des marchandises.

La présence du Directeur général du Port autonome de Dakar, Bara Sady, aux côtés de son homologue de la Douane s'explique par le fait que les acteurs portuaires seront les premiers à tester l'outil : le pilote de dématérialisation des procédures du commerce extérieur. Initié avec le soutien du Fonds pour le climat d'investissement en Afrique (ICF), ce projet vise la « facilitation des échanges » avec une réduction du temps des transactions de 18 à 9 jours.

Selon le directeur de la Douane, Mouhamadou Makhtar Cissé, avec les factures créées à partir d'un système informatique, les faussaires sont combattus de manière efficace. Les signatures électroniques sont certifiées par un tiers de certification (Ndlr : Gaindé 2000 a choisi comme partenaire dans ce domaine CERTINOMIS en France).

Le projet « Paperless Trade » assure une meilleure fluidité des opérations. Sur ce point, il intéresse la communauté des acteurs portuaires. Le Directeur du port de Dakar dira d'ailleurs qu'un port, « ça sert à vendre du mouvement ».

Ferloo.com

Google Translate

Select Language

Google Gadgets powered by Google

Facebook Twitter Mobile Newsletter
 Rss

ACTUALITE SENEGAL AFRIQUE INTERNATIONAL ENTRETIEN ENGLISH CONTRIBUTIONS Diplomatiquement votre

Lundi 27 Septembre 2010 12:01

Accueil Envoyer à un ami Version imprimable

Sénégal- Economie : La Douane se dote d'un projet de facilitation des formalités de commerce

Mouhamadou Makhtar Cissé, le directeur général des douanes, a présidé ce matin la cérémonie de lancement de la phase pilote de dématérialisation des formalités du commerce extérieur du Sénégal. À cette occasion, M. Cissé s'est voulu "un défenseur inlassable" de ce projet dont l'ultime objectif est de rendre performant le Sénégal en matière de facilitation des formalités de commerce.



(photo APS)

La douane sénégalaise, dans sa quête de modernisation, vient de se doter d'un projet destiné à réduire considérablement l'utilisation du papier dans les formalités du commerce extérieur.

« La dématérialisation des formalités du commerce extérieur au Sénégal est une innovation qui traduit l'engagement de nos autorités à moderniser l'administration. Elle est l'aboutissement d'un long processus qui a débuté en 1990 avec la mise en production de la première version de GAINDE plus communément appelé

GAINDE 90. Les efforts se sont poursuivis sans relâche, ce qui nous a conduit aujourd'hui à procéder au lancement de la phase pilote d'une initiative, qui, faut-il le souligner, est unique en Afrique », s'est réjoui le Directeur Général des douanes.

En outre, selon M. Cissé, le lancement de cette phase pilote : « intervient quatre mois après le lancement du projet qui s'est tenu sous la forme d'un séminaire, les 04 et 05 juillet 2009 à Saly. L'événement avait permis de réunir plus de 140 participants représentant toutes les catégories professionnelles impliquées dans les opérations de dédouanement des marchandises ainsi que les partenaires internationaux, parties prenantes au projet ». De même, ce projet constitue "un rendez-vous avec l'histoire" du fait que le Sénégal : « se doit d'être constamment à l'avant-garde des populations. Ce projet s'inscrit dans ce cadre, car l'efficacité du commerce conditionne la compétitivité et à travers elle, on peut espérer un gain d'attractivité qui aura à terme des effets bénéfiques sur tous les secteurs de l'économie », a laissé entendre le patron des soldats de l'Economie.

À la suite du Directeur des douanes, le Directeur du PAD, Bara Sady a estimé que ce projet permettra surtout de faire un gain sur les délais et les coûts.

Toutefois, M. Cissé s'attend à ce que ce projet de dématérialisation se heurte à des contraintes d'ordre légal et sécuritaire, à la résistance face au changement.

Par ailleurs, la phase pilote du projet qui doit se terminer au mois de janvier 2011, renferme la phase d'identification numérique des acteurs, l'échange électronique du manifeste, la soumission des documents électroniques, le traitement des demandes électroniques, et enfin la dernière phase est le paiement électronique.

Cette initiative qui s'est voulue inclusive a vu la participation de la Direction Générale des douanes, du Port Autonome de Dakar (PAD), la Communauté des Acteurs Portuaires (Cap Dakar) et l'ensemble des partenaires du commerce extérieur.

Auparavant, l'assistance a eu droit à la présentation en diapositive de l'administrateur Général de GAINDE 2000, Ibrahima Nour Eddine Diagne, sur le projet de dématérialisation et une autre présentation portant sur le dispositif de la signature numérique.

EL HADJI ALASSANE DIALLO

Jeudi 23 Septembre 2010

Google

Recherche Google

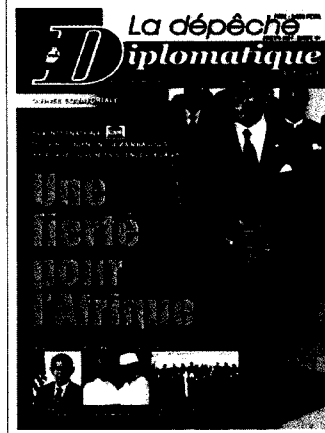


Lancement du programme d'identification électronique des chevaux: Un nouveau signe de la coopération entre le Maroc et le Sénégal

Lire des articles du Supplément de la Dépêche Diplomatique Afrique sur le Ministère de l'Intérieur du Sénégal



Lire des articles de l'Edition Spéciale sur la Guinée Equatoriale



Diplomatiquement votre

Diplomatiquement votre

'Paroles d'honneur' de Simone Ehiwet Gbagbo: Un cri de cœur d'une femme engagée



Dakar, Sénégal - L'épouse du chef de l'Etat ivoirien, Simone Ehiwet Gbagbo, a procédé vendredi 17...

Afrique-Cinquanteaire du Tchad : La Commémoration du cinquanteaire de l'indépendance du Tchad est un événement à « caractère symbolique » selon son consul au Sénégal, son Excellence Monsieur Salah Mahmoud Ousmane



A l'occasion de la commémoration du Cinquanteaire de l'Indépendance du Tchad, ce mercredi 11 aout...

CONTRIBUTIONS

CONTRIBUTIONS

DEBAT SUR LA GESTION DE L'ACTION REVENDICATIVE ET DU PROCESSUS DE REUNIFICATION DU MOUVEMENT SYNDICAL



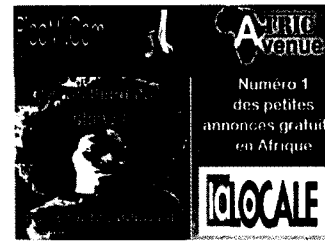
« C'est sur la base de notre propre initiative que le mouvement ouvrier s'est réuni et s'est... »

POUR UNE MEILLEURE GESTION DE L'ACTION REVENDICATIVE ET DU PROCESSUS DE REUNIFICATION DU MOUVEMENT SYNDICAL AU SENEGAL.



Les rideaux sont tombés sur la célébration du 1er Mai de la fête internationale du travail...

PARTENAIRES



la locale
 www.lalocale.com

DEMATERIAISATION DES FORMALITES DU COMMERCE EXTERIEUR

Pour une réduction des formalités de 18 à 9 jours

Le Groupement Gainde 2000 a procédé, hier, jeudi 23 septembre, au lancement officiel du pilote du projet de dématérialisation des formalités du commerce extérieur au Sénégal. Ce projet, premier du genre en Afrique, vise selon les responsables des acteurs portuaires, à réduire les délais de formalités de 18 jours à 9. Mais aussi d'atteindre les standards des pays membres de l'Ocde en matière de commerce électronique. Faire du Sénégal le hup de commerce électronique en Afrique, c'est le souhait des autorités portuaires sénégalaises à travers cette initiative. C'est dans ce cadre que le projet pilote « dématérialisation des formalités du commerce extérieur au Sénégal », a été lancé, hier, jeudi 23 septembre à Dakar.

La dématérialisation des formalités du commerce extérieur au Sénégal est, selon le Directeur Général des Douanes, « une innovation qui traduit l'engagement de nos autorités à moderniser l'administration ». Mouhamadou Makhtar Cissé d'ajouter que : « ce projet est l'aboutissement d'un long processus qui a débuté en 1990 avec la mise en production de la première version de Gainde communément appelé Gainde 90 ».

L'ambition du Directeur Général des Douanes, Mouhamadou Makhtar Cissé, est, avec ce projet de dématérialisation, d'atteindre les standards des pays de l'Ocde. Il a ajouté que l'Ocde définit l'administration électronique comme « l'usage des technologies et de la communication, en particulier, de l'internet en tant qu'outil visant à mettre en place une administration de qualité ».

C'est sous ce rapport que M. Cissé a estimé qu'« avec la dématérialisation et la modernisation prochaines de la version de Gainde 2000, les délais, dans l'indicateur du Doing business de la Banque Mondiale, passeront de 18 jours à 9 jours ».



projet vise la participation de tous les acteurs portuaires qui sont estimés à 12 mille emplois permanents. Mais aussi la possibilité de simplifier toutes les procédures et formalités dans le commerce extérieur ».

Le Directeur Général des Douanes, Mouhamadou Makhtar Cissé, est revenu pour défendre dans cette même optique que la dématérialisation est un projet ambitieux qui a mobilisé des ressources financières et humaines énormes. Il a également précisé que « le Sénégal est le premier pays en Afrique à avoir tenté l'expérience ».

C'est dans ce cadre que le Directeur Général du Port Autonome de Dakar (Paod), Bara Sady, a souligné que l'outil est important pour la compétitivité du Port. Il a précisé qu'en matière de commerce extérieur, tout le gain c'est le temps qui est un gage de compétitivité.

Le Président de la Communauté des Acteurs Portuaires (Cap Dakar) de renchérir en estimant que : « le

L'administrateur de Gainde 2000 a aussi évoqué les services qui seront offerts par ce nouvel outil. Il a estimé que ceux-ci s'inscrivent dans une dynamique de réduction substantielle du support papier dans les formalités du commerce extérieur. Toutefois, pour la réussite du projet, M. Diagne a souligné qu'il faut la mobilisation de tous les acteurs du dédouanement, la disponibilité des plateformes, la formation des acteurs et la disponibilité d'un helpdesk performant.

Chelkh NDONG (Stagiaire)

VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010
ISSN N° 0850-3060

Prix 200 Fcfa
Zane UEMOA
400 Fcfa • 150 UM

LE SOLEIL - VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

SIMPLIFICATION DES PROCEDURES DU COMMERCE EXTERIEUR

Le Sénégal dans l'ère de la dématérialisation

Dans le souci de réduire les délais et d'améliorer la célérité des opérations de dédouanement et d'enlèvement des marchandises, le Sénégal a lancé hier un pilote de dématérialisation des procédures du commerce extérieur. Il s'agit de substituer l'utilisation du papier par une plateforme d'échanges électroniques avec toutes les garanties en matière de sécurité tout en réalisant des gains de temps.

En lançant l'opération pilote de dématérialisation des procédures du commerce extérieur, c'est un pas capital que le Sénégal entend mener dans l'ambition de rendre plus compétitive son économie. Ce programme initié avec le soutien du Fonds pour le climat d'investissement en Afrique (Icf) vise à « réduire considérablement l'utilisation du papier dans les formalités du commerce extérieur ». Ce qui permettra un gain sur les délais (de traitement, la célérité des opérations de dédouanement et l'enlèvement des marchandises) et les coûts. Les initiateurs du projet ne manquent pas de souligner l'impact de ce système sur l'amélioration de l'environnement des affaires et incidemment de rehausser la position du Sénégal au classement Doing Business. Concrètement, il s'agit de passer du papier à l'automatisation (système d'échange de documents

électroniques) avec toutes les garanties nécessaires. La suppression de ce « délai papier » permettra de ramener la durée des procédures de 18 à 9 jours en moyenne. Mais le gain de temps peut être plus important avec une application adéquate du système. Les initiateurs du projet n'hésitent pas à mettre en avant l'argument environnemental. En effet, d'après une étude de la Cnucead, le coût du papier, dans les procédures de commerce extérieur se chiffre à 15 milliards de dollars...

En tout cas, cet « ambitieux » projet, « mais à la portée du Sénégal », qui entrera progressivement en vigueur d'ici début 2011, est le premier du genre, en Afrique, à intégrer toute la scène logistique, « de bout en bout », pour reprendre le terme d'un représentant de la Communauté des acteurs portuaires (Cap Dakar). Il a essentiellement pour objectif d'ana-

lyser le système de commerce électronique à l'échelle nationale par l'interconnexion des systèmes Oribus, Gaindè et Corus et leur interopérabilité. Mais à terme, il vise à vulgariser l'expérience sénégalaise en Afrique de l'Ouest. Sur ce dernier point, les sollicitations ne manquent pas, à en croire le directeur général de la Douane, Mouhammadou Makhtar Cissé.

Programme salué du côté portuaire

En outre, pour M. Cissé, cette innovation traduit une volonté de modernisation enclenchée par les autorités depuis le début des années 1990 et dont l'objectif est de parvenir à s'aligner sur les normes de l'Ocde en matière de procédures du commerce extérieur. Il a réaffirmé son engagement à accompagner cette

« révolution » qui participe à l'efficacité du commerce extérieur et donc à la compétitivité et à l'attractivité de notre pays sur le plan international. Car « tout le gain est dans le temps », a-t-il indiqué. Concerné au premier chef par la mise en œuvre du projet, son homologue du Port autonome de Dakar (Pad), Bara Sady, lui aussi, salue ce programme qui va contribuer certainement aux efforts de modernisation du Pad. « Vous savez, nous gérons une contradiction, c'est-à-dire avoir plus de volume, plus d'activité, mais aussi faire en sorte qu'il n'y ait pas de la congestion. En clair, un port vend du mouvement. C'est pourquoi, ce projet participe au règlement de cette question par la réduction des délais et l'optimisation des procédures », explique Bara Sady.

En plus de la réduction des délais, d'après M. Cissé, l'autre avantage lié à ce nouveau système, concerne l'aspect sécuritaire. « Nous avons récemment démantelé un réseau de faussaires au port. Avec ce nouveau système, cela ne sera plus possible », indique-t-il.

Ce nouveau système a été rendu possible grâce à la loi 2008-08 sur les transactions électroniques et l'arrêté du Premier ministre n° 06942 sur la dématérialisation des processus douaniers, qui lui servent de cadre juridique. Avant, « nous étions bien automatisés mais pas dématérialisés », explique Ibrahima Diagne, ad-

ministrateur général du projet Gaindè 2000. C'est désormais chose faite. En conférant la même valeur juridique aux documents électroniques que ceux du papier. Le système intègre ainsi les exigences d'authenticité (de l'auteur) et d'intégrité (du contenu) des documents électroniques par l'attribution d'un certificat électronique garanti par l'autorité de certification (Certinomis, une société spécialisée basée en France). Tandis que c'est l'autorité d'enregistrement, Gaindè 2000, qui se charge de l'identification des demandeurs de certificats.

La mise en œuvre du pilote de dématérialisation, fruit de dix huit mois de travail et qui a mobilisé une trentaine d'experts locaux, se déroulera en six phases : l'identification numérique des acteurs de la dématérialisation, l'échange électronique du manifeste, la transmission de documents électroniques dans la plateforme de dématérialisation, le traitement de ces demandes électroniques, la gestion électronique du dossier d'enlèvement des marchandises et le paiement électronique. Le tout devrait être effectif en janvier 2011.

Seydou KA

le matin

QUOTIDIEN D'INFORMATIONS GÉNÉRALES - N°4075 - VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

FACILITATION DES FORMALITES DU COMMERCE

Le document électronique pour réduire les délais et coûts

Le directeur général de la Douane, M. Mouhamadou Makhtar Cissé, a procédé hier au lancement de la phase-pilote du projet de dématérialisation des formalités du commerce extérieur au Sénégal. Cette importante cérémonie a eu lieu en présence de M. Bara Sady, directeur général du Port Autonome de Dakar et de M. Mamadou Gueye, président de la communauté des acteurs portuaires.

Le projet vise à réduire considérablement l'utilisation du papier dans les formalités du commerce extérieur, permettant ainsi un gain

sur les délais et les coûts.

D'après les acteurs, la mise en place d'une plateforme électronique d'échanges va contribuer à l'amélioration des délais de traitement, la célérité des opérations de dédouanement et d'enlèvement des marchandises. Le projet a pour objectifs : l'amélioration du système de commerce électronique à l'échelle nationale ; l'interopérabilité avec les systèmes étrangers, notamment ceux des pays de l'Union européenne et la vulgarisation de l'expérience sénégalaise au niveau des pays de la sous-région ouest africaine, en vue de parvenir à une extension du commerce sans

papier dans le commerce intra-régional.

Rappelons que le projet regroupe plusieurs phases, notamment : l'identification numérique des acteurs ; l'échange électronique du manifeste ; la soumission de documents électroniques ; le traitement des demandes électroniques ; la gestion électronique du dossier d'enlèvement des marchandises, et le paiement électronique.

« La dématérialisation des formalités du commerce extérieur au Sénégal est une innovation qui traduit l'engagement de nos autorités à moderniser l'administration. Le projet vise, entre autres, à faire en sorte que les performances du Sénégal en matière de facilitation des formalités du commerce atteignent les standards des pays de l'OCDE. Il est prévu qu'avec la dématérialisation et la modernisation prochaines de la version de Gaiinde 2000, les délais, dans l'indicateur du Doing business de la banque mondiale passeront de 18 jours à 9 jours en 2011 », souligne Mouhamadou Makhtar Cissé, directeur général de la Douane. Et M. Cissé de poursuivre : « Sur le plan sécuritaire, le certificat électronique qui confère l'identité numérique a été identifié comme le socle de la dématérialisation. Il constitue la carte d'identité électronique, matérialisée sous différentes formes ».

Selon le directeur général du Port Autonome de Dakar, M. Bara Sady, le projet permet un gain de temps et il permet une réduction des délais. Pour Mamadou Guèye, président des acteurs portuaires, ce projet permet à tout le monde de travailler à partir de son bureau afin d'éviter les encombrements dans les locaux de la Douane.

MASSAËR DIA

PROJET DE TRAITEMENT ELECTRONIQUE DES PROCEDURES DU COMMERCE EXTERIEUR

Pour raccourcir les délais à 9 jours d'ici à 2011

Lancé hier à Dakar, le projet-pilote de dématérialisation du commerce extérieur du Sénégal devrait faire passer les délais des procédures (dédouanement et enlèvement des marchandises) de 18 à 9 jours d'ici à 2011.

Un nouveau système de traitement des procédures de commerce extérieur vient faciliter la vie des acteurs au Sénégal. En effet, il sera bientôt procédé à la dématérialisation des procédures et la mise sur pied d'un système numérique qui évitera les longs traitements habituellement constatés avec les papiers. Désormais, toutes les opérations se feront suivant les larges possibilités qu'offre

un projet-pilote qui réduit considérablement le temps de traitement.

Ce projet-pilote comporte cinq phases, dont la numérisation des documents, le paiement électronique des droits de douanes et les taxes assimilées, la prise en charge de la collecte électronique des différents bons requis pour l'enlèvement des marchandises. Ce nouveau procédé met fin à l'ancien système

de paiement des factures qui veut que le client se déplace vers le prestataire pour lui régler le service.

«Le projet vise, entre autres, à faire de sorte que les performances du Sénégal en matière de facilitation des formalités du commerce atteignent les standards des pays de l'Organisation de coopération et de développement économique (Océde)», indique Mouhamadou Makhtar Cissé, Directeur général des douanes. Il est ainsi prévu qu'avec la matérialisation et la modernisation prochaines de la version Gaindé 2000,

les délais de traitement des dossiers passeront de 18 jours (en 2009, lors du lancement du projet) à 09 jours en 2011. Toutefois, souligne M. Cissé, ce nouveau mode de fonctionnement peut se heurter à des contraintes d'ordre légal et sécuritaire, mais surtout, à la résistance face au changement.

Par ailleurs, toute personne qui désire exporter de la marchandise vers l'Europe, quelle que soit sa nature, devra aviser au préalable, par message nommé ICS, la Douane du pays destinataire du conteneur.

«Les Européens ont maintenant mis en place un système de messagerie qui va donner toute l'information sur le chargement d'un conteneur avant qu'il ne quitte le Port de Dakar. L'exportateur sénégalais, avant de convoier de la marchandise envers l'espace Union européenne, doit envoyer un message aux autorités douanières du pays destinataire», explique Ibrahim Nour Eddine Diagne, Administrateur général de Gaindé 2000.

MAMADOU ALPHA SANÉ

L'OBSE

W W W . L O B S E R V A T E U R . S N

OBSERVATEUR

ADMINISTRATION ELECTRONIQUE DANS LE DEDOUANEMENT

Le traitement des marchandises va passer de 18 à 9 jours au Port de Dakar

Le papier ne sera plus qu'un mauvais souvenir au Port autonome de Dakar. Avec le processus que la douane sénégalaise et le port ont mis en place, les délais de traitement des marchandises vont être considérablement réduits, passant de 18 à neuf jours. Cela, au grand bonheur de l'économie nationale qui, selon les experts, va beaucoup gagner en termes de compétitivité.

Réduire considérablement l'utilisation du papier dans les procédures du commerce extérieur. C'est le nouveau challenge que la douane sénégalaise, le Port autonome de Dakar et les acteurs portuaires veulent réussir en lançant, hier, le pilote du projet de dématérialisation du commerce extérieur. Cette phase pilote, qui se terminera en janvier 2011, devra permettre aux opérateurs de gagner beaucoup en temps dans le traitement de leurs marchandises au port de Dakar qui accueille près de 90 % des marchandises entrant dans le pays. «L'objectif de ce projet est de réduire le temps des séquences papiers qui, en 2008 avant l'adoption de la loi sur les transactions électroniques, prenait 50 % des opérations des procédures d'échanges», indique l'administrateur général de «Gaindé 2000», Ibrahima Diagne. Pis, révèle-t-il, à

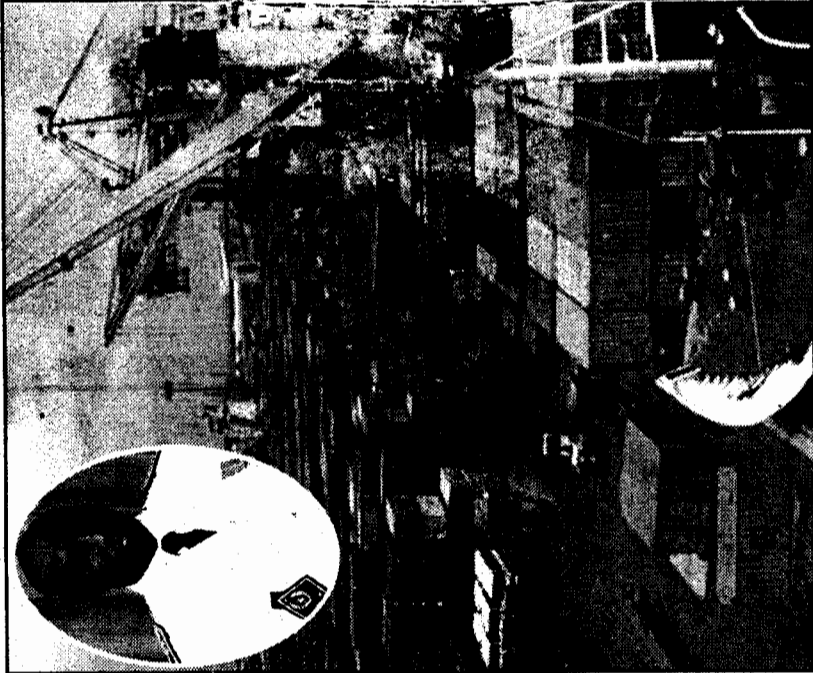
l'échelle internationale, la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (Cnuced) avait mené une étude et évalué à 15 milliards de dollars, soit près de huit mille milliards de francs Cfa, le coût du papier dans les procédures du commerce international. «Donc, c'est ce que nous allons nous évertuer à supprimer au niveau du Sénégal», explique-t-il. Le directeur général de la douane sénégalaise, qui présidait la cérémonie de lancement, pense que ce projet vise également à faire en sorte que les performances du Sénégal en matière de facilitation des formalités du commerce atteignent les standards des pays de l'Organisation de coopération et de développement économique (Ocde). «Il est ainsi prévu qu'avec la dématérialisation et la modernisation prochaine de la version Gaindé 2000, les délais, dans l'indicateur du

doing business de la banque mondiale, passeront de 18 jours, en 2009 lors du lancement du projet, à neuf jours en 2011», déclare Mouhamadou Makhtar Cissé. Ainsi, pour lui, tout le gain du projet de dématérialisation des formalités du commerce extérieur est dans le temps. «Plus vous gagnez du temps, plus vous avez des gains de productivité et des bénéfices par la suite. Et, cela peut induire une meilleure image pour le pays en termes d'attractivité pour les investisseurs», ajoute Cissé. Qui estime que la douane sénégalaise doit accompagner la compétitivité du port autonome de Dakar. «Pour notre pays, nous avons voulu ce qui se fait de mieux à travers le monde. Le visage du port a changé. Le port est devenu plus attractif qu'avant. Il y a des outils modernes de gestion, des technologies de pointe, etc. Nous devons accompagner ce processus

pour aider le port de Dakar à être le plus compétitif d'Afrique», plaide-t-il.

Interpellé sur le risque d'un manque d'appropriation du projet par les acteurs, le directeur général de la douane expose qu'un cadre juridique existe déjà pour obliger les opérateurs à suivre la dynamique de modernisation. «Sur le plan de la gestion du changement, le défi le plus important sera de faire coïncider nos engagements de la dématérialisation. Les outils sont au service du facteur humain qui est le seul véritable acteur de la logique de changement que nous voulons insuffler dans les opérations de dédouanement. Nous allons nous appuyer sur ce cadre juridique, qui existe depuis 2008, pour rendre obligatoire le recours à ces outils», note Makhtar Cissé.

Pour le directeur général du port, Bara Sady, qui a salué à sa juste valeur cette innovation, un port sert à vendre du mouvement. «Nous demandons à nos équipes commerciales de faire tout pour qu'il y ait plus de volume et plus d'activité. Mais, par contre nous devons faire en sorte qu'il n'y ait pas de congestion de



Le patron de la douane sénégalaise, Mouhamadou Makhtar Cissé (en médaillon) veut aider le port de Dakar à être le plus compétitif d'Afrique. Il permet de réduire les délais, favorise l'intégration des services logistiques, l'optimisation des procédures d'inspection, l'intégration du manifeste, car nous tirons 35 % de notre chiffre d'affaires de la marchandise», soutient-il. Seyni DIOP

LE POPULAIRE

Quotidien d'informations de proximité - ISSN 0851 2444 - N° 3252 - Vendredi 24 Septembre 2010 - Prix : 100 FCFA

PROJET PILOTE DE LA DÉMATÉRIALISATION

Gain de temps et sécurisation des transactions douanières

Le groupement Gaïndé 2000 a lancé, hier, le projet pilote de la dématérialisation pour réduire l'utilisation du papier dans les formalités et sécuriser les procédures du commerce extérieur au Sénégal.

..... Youssoupha MINE (Stagiaire)

Les procédures du commerce extérieur se feront de moins en moins sur papier et de plus en plus avec le support électronique, avec le lancement, hier, du projet pilote de dématérialisation, initié par le Groupement Gaïndé 2000, avec le soutien du Fonds pour le climat d'investissement en Afrique (IcF). Ce projet vise à réduire considérablement l'utilisation du papier dans les formalités du commerce extérieur, permettant ainsi un gain sur les délais et les coûts. Aussi, la mise en place d'une plateforme électronique d'échanges va-t-elle contribuer à l'amélioration des délais de traitement, la célérité des opérations de dédouanement et d'enlèvement des marchandises.

Dans la pratique, il s'agit d'améliorer le système de commerce électronique à l'échelle nationale. Ce qui permettra de réduire les délais de préparation, de soumission et de traitement des déclarations en douane. Et aussi d'accélérer les formalités d'enlèvement des marchandises pour diminuer les délais liés à ces formalités. L'autre révolution que ce projet va engendrer, c'est l'interopérabilité entre Orbis, Gaïndé et des plateformes internationales pour l'échange de documents du commerce extérieur afin de supprimer le double

saisie des données et limiter les risques d'erreur et la dissémination en Afrique de l'Ouest en vue de parvenir à une extension du commerce sans papier dans le commerce intrarégional. Enfin, il vise à ouvrir également la voie à de nouveaux services destinés aux acteurs et usagers pour accroître leurs performances et efficacité.

S'exprimant lors de la cérémonie de lancement, Ibrahima Nour Eddine Diagne, administrateur général du groupement Gaïndé 2000, a indiqué que «le projet devra permettre au niveau du gouvernement d'améliorer l'environnement du commerce extérieur et la contribution à la réalisation de l'objectif du gouvernement de créer un environnement des affaires de classe internationale pour doper la compétitivité de l'économie nationale, la promotion des exportations et l'attraction des investisseurs nationaux et étrangers».

Cela permettra, à l'en croire, au niveau des administrations publiques et privées, «une meilleure planification des interventions grâce à la mise à disposition anticipée des informations d'aide à la décision, le partage des données logistiques, l'optimisation des délais, la réduction des coûts des prestations et l'amélioration de la qualité de service rendue à la clientèle». Chez les importateurs et exportateurs, principaux bénéficiaires de la dématérialisation des formalités du commerce extérieur, il sera possible de «mener des transactions commerciales internationales prévisibles, transparentes et bénéficier des meilleures conditions de coûts et de délais, gages de compétitivité et gains de parts de marché».

..... MOUHAMADOU MAKHTAR CISSÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA DOUANE

«Avec la dématérialisation, les délais dans l'indicateur du Doing business passeront de 18 à 9 jours en 2011»

..... M. NDIAYE (Stagiaire)

Le Directeur général de la douane, Mouhamadou Makhtar Cissé, a déclaré que la dématérialisation des procédures du commerce extérieur au Sénégal allait contribuer à l'amélioration de l'environnement des affaires. Lors du lancement du projet pilote, il a soutenu qu'«il est ainsi prévu qu'avec la dématérialisation et la modernisation prochaines de la version de Gaïndé 2000, les délais, dans l'indicateur du Doing business de la Banque mondiale, passeront de 18 jours à 9 jours en 2011».

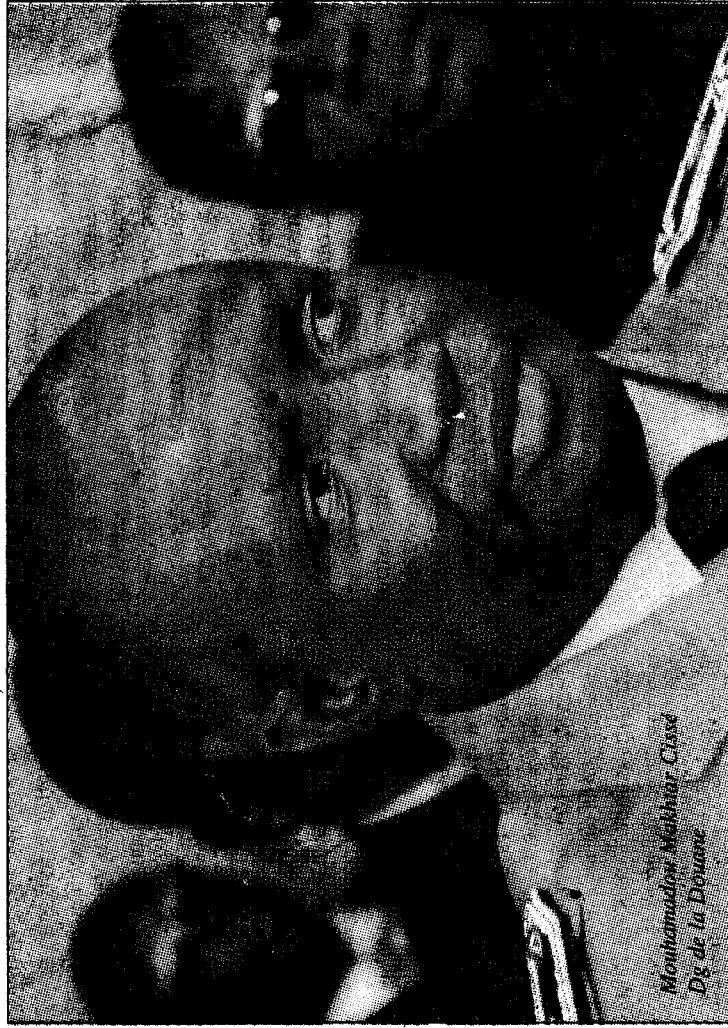
Parce que, selon M. Cissé, «la dématérialisation des formalités du commerce extérieur au Sénégal est une innovation qui traduit l'engage-



FORMALITES DU COMMERCE EXTERIEUR

La Douane se modernise

Grâce au groupe Gainde 2000, la douane sénégalaise vient d'acquiescer un nouvel outil qui lui permettra de réduire considérablement les formalités de dédouanement. Ce processus de dématérialisation des procédures du commerce extérieur va alléger les démarches administratives des entreprises, favoriser leur compétitivité et améliorer l'environnement des affaires au Sénégal, selon le Dg de la Douane.



Mouhamadou Makhtar Cissé
Dg de la Douane

Le Directeur général de la Douane, Mouhamadou Makhtar Cissé, a procédé hier au lancement des formalités de dédouanement des marchandises. L'objectif, selon lui, est d'aboutir aux standards de l'Organisation mondiale des douanes.

de la Banque mondiale, passeront de 18 jours (en 2009 lors du lancement du projet) à 9 jours en 2011". Avec ce gain de temps substantiel dans les opérations de dédouanement, le volume des échanges commerciaux va considérablement augmenter et booster la compétitivité de l'économie nationale, indique le directeur général du port, M. Bara Sady. "En matière de commerce extérieur, dira le dg de la Douane, le gain de compétitivité majeur, c'est le temps. Plus vous gagnez du temps, plus vous avez des gains de productivité, plus vous avez des bénéfices à engranger. Donc, c'est le principal gain qui est attendu". Le Dg de la Douane a annoncé qu'à l'issue de la phase test, la dématérialisation des formalités du commerce extérieur sera obligatoire et inscrite dans le cadre juridique des opérations de douane. Ainsi, dit-il "les opérateurs qui voudront opérer sur la plateforme de Dakar

seront obligés d'utiliser ces nouveaux outils pour procéder à des opérations de dédouanement". Pour motiver cette décision, Mouhamadou Makhtar Cissé ajoute qu'il y a des externalités positives en termes d'image du Sénégal et d'attractivité de la destination pour les investisseurs, grâce à cette réduction des procédures. Il faut signaler que ce projet "paperless trade" est piloté par le Gie Gainde 2000, une entreprise créée en 2002 par le comité de gestion de la prestation informatique douanière. Ses travaux ont abouti à la mise en place du système Orbus qui est un guichet unique électronique des opérations de pré-dédouanement. Il permettra une amélioration de l'environnement du commerce extérieur, une réduction des coûts de prestation et une plus grande transparence dans les transactions.

Gaston COLY

Kotch

160 FCFA

Quatre touffes de vérité

LANCEMENT DU PROJET DE DÉMATÉRIALISATION DES FORMALITÉS DU COMMERCE EXTÉRIEUR Après 20 ans de recherches, la Douane atteint son but



En collaboration avec le groupe Gaïndé depuis 1990, la Douane a depuis hier, décidé de passer de la théorie à la pratique. Le projet de dématérialisation des formalités du commerce extérieur, si attendu par les acteurs, est depuis hier lancé. Ces derniers, réunis dans un hôtel de la place ont longuement réfléchi sur la pertinence de ce projet. Ainsi, à l'issue des échanges, ils ont dégagé des stratégies, fixé des objectifs et montré les avantages que ce projet est à même de procurer.

La Douane avec ses partenaires, y est arrivée. Après presque vingt années de recherches, elle a résolu l'équation de la dématérialisation du commerce extérieur. Le lancement de la phase pilote de cette initiative qui, selon son Directeur général Mouhamadou Makhtar Cissé est « unique en Afrique », a eu lieu hier.

La dématérialisation des formalités du commerce extérieur au Sénégal, à en croire Ibrahim Nour Eddine Diagne, l'administrateur général de Gaïndé, qui faisait la présentation, est une

du commerce extérieur, les différents principes de la matérialisation sont : simplifier, harmoniser et automatiser les données. Ibrahim Nour Eddine Diagne a dit que « l'objet de ce projet est de faire en sorte que les données douanières soient sécurisées. Que tout aille rapidement et de ce fait, les gens pourraient gagner du temps et au besoin, augmenter le gain ». Pour ce, les objectifs fixés sont : l'amélioration du système de commerce électronique à l'échelle nationale, l'interopérabilité avec des

systèmes étrangers, (ceux de l'Union européenne, des régions asiatiques...) la vulgarisation de l'expérience sénégalaise au niveau des pays de la sous-région ouest africaine.

« Si ces objectifs sont atteints, assure Ibrahim Diagne, tout le monde en bénéficiera, utilisateurs comme acteurs ». Les utilisateurs n'auront plus à s'inquiéter de la falsification de leurs papiers ou de l'attente d'heures, voire de jours pour avoir leurs documents. Pour les acteurs, c'est beaucoup moins de travail

et plus de sécurité pour leurs données. Le directeur général de la Douane, toujours par rapport à cette question, pense que ce projet s'inscrit dans le but de parvenir à l'épanouissement de l'homme. « L'efficacité du commerce conditionne la compétitivité et à travers elle, on peut espérer un gain d'attractivité qui aura à terme des effets bénéfiques sur tous les secteurs de l'économie », a-t-il soutenu.

Mimma Bocar DAFF
(stagiaire)

100 FCFA

LES

www.lasquotidien.com

FORMALITÉS DU COMMERCE EXTÉRIEUR

Le Sénégal vers les standards internationaux

Le Sénégal a lancé, hier, la phase-pilote de dématérialisation des formalités du commerce extérieur. C'était au cours d'une cérémonie présidée par le directeur général des Douanes, l'inspecteur général d'Etat, Mouhamadou Makhtar Cissé.

« Générer des gains de temps et de sécurité dans le traitement des marchandises », telle est l'ambition du projet de dématérialisation des formalités du commerce extérieur ; dont la phase pilote, d'une durée de six mois, a été lancée hier à Dakar. Une démarche qui consiste à passer des documents papiers aux documents électroniques.

En procédant au lancement officiel de ce nouvel outil, unique en Afrique, le premier soldat de l'Economie révèle que la mise en œuvre dudit projet permettra de ramener les délais de traitement des marchandises, pour les

opérateurs économiques, à des proportions raisonnables. Une mise en œuvre qui vise entre autres à faire en sorte que les performances du Sénégal en matière de facilitation des formalités du commerce atteignent les standards des pays de l'Ocde. « Il est ainsi prévu qu'avec la dématérialisation et la modernisation prochaines de la version « Gaindé 2000 », les indicateurs du Doing business de la Banque mondiale passeront de 18 à 9 jours », renseigne l'inspecteur général d'Etat, Mouhamadou Makhtar Cissé. Pour qui la dématérialisation des formalités du commerce extérieur au

Senegal apparaît comme une innovation qui traduit l'engagement des autorités à moderniser l'Administration. De l'avis de M. Cissé, elle est l'aboutissement d'un long processus qui a débuté en 1990 avec la mise en production de la première version « Gaindé ». Les efforts se sont poursuivis sans relâche. « La mise en place du projet s'explique par le souci d'assurer l'efficacité du commerce. On peut espérer un gain d'attractivité qui peut permettre des effets bénéfiques à tous les secteurs de notre économie nationale », a poursuivi Mouhamadou Makhtar Cissé.

Dans la foulée du directeur général des Douanes, l'administrateur général de « Gaindé 2000 » estime que l'objectif de ce projet est de réduire le



temps des séquences papiers, qui, en 2008, avant l'adoption de la loi sur les transactions électroniques, prenait 50% des opérations des procédures d'échanges.

Et Ibrahima Nour Eddine Diagne de poursuivre que l'ambition du Projet de dématérialisation est de supprimer ce temps papiers et gagner, au-delà, un gain largement important en temps et en coût dans les formalités du commerce extérieur.

Initié en 2009 par le groupement d'intérêt économique « Gaindé 2000 », avec le soutien du Fonds pour le climat d'investissement en Afrique (Icf) le projet vise à faciliter les échanges par la mise en place d'une plateforme électronique d'échanges, qui va contribuer à l'amélioration des délais de traitement et à la célérité des opérations de dédouanement et d'enlèvement des marchandises.

Ibrahima DIAWA

LEMESSAGER

Front de Terre x Bourguiba Dakar Issn : 0851-7738 - Tél. : 33 825 50 29 Fax : 33 825 69 63

Site : www.lemessagersn.info - N° 2038 - VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

COMPÉTITIVITÉ ET MODERNISATION DU COMMERCE EXTÉRIEUR

Les formalités douanières vont être informatisées

La dématérialisation des formalités dans le commerce extérieur au Sénégal est une première en Afrique, et la phase pilote a été lancée hier par le directeur général des douanes. L'informatisation des formalités douanières, va non seulement permettre plus de compétitivité aux opérateurs économiques, mais aussi, permettre au Sénégal de se conformer aux normes de l'OCDE. En plus, une réduction de l'utilisation du papier dans les formalités du commerce extérieur va faciliter un gain sur les délais et les coûts.

L'administration douanière, vient de connaître une innovation. En effet, les formalités douanières vont être informatisées ; et la phase pilote de la dématérialisation des formalités du commerce extérieur au Sénégal a été lancée hier par le directeur général des douanes, Mamadou Moctar Cissé. Cette innovation, une première en Afrique, a pour but de moderniser l'administration douanière et d'améliorer la compétitivité des opérateurs économiques. Selon le directeur des douanes, Mamadou Moctar Cissé, le projet vise à faire de sorte que le Sénégal atteigne les normes standards des pays de l'OCDE en matière de facilitation du commerce extérieur. Aussi, il estime que « les délais dans l'indicateur du Doing business de la Banque mondiale passeront de dix-huit jours en 2009 à neuf jours en 2011 ». De plus, la rentabilité du projet se situe surtout dans le temps ; car, « il favorise la réduction des délais et la simplification des procédures ». En outre, le projet permet une sécurisation des transactions douanières et une fiabilité des opérations du commerce extérieur. Dans la même lancée, l'administrateur du Gaïndé 2000, initiateur du projet, Ibrahima Nour Edine Diagne, souligne que ce projet est « le premier projet qui couvre l'ensemble des activités liées à la marchandise depuis la transmission de la facture jusqu'aux formalités d'enlèvement au port ». Pour les probables réticences que peuvent rencontrer le projet de dématérialisation des formalités douanières, puisqu'il est une



nouveauté, le directeur des douanes, M. Cissé, rassure ; car, pour lui, « le projet s'est effectué dans une démarche participative avec une implication de tous les acteurs portuaires ». En plus, ce dernier explique que cette dématérialisation va être inscrite dans le cadre juridique qui régit le commerce extérieur, et sera obligatoire pour les opérations douanières. D'ailleurs, déclare-t-il, l'article 37 de la loi n° 2008-8 du 25 janvier 2008 sur les transactions électroniques stipule que « l'écrit sous forme électronique est admis en preuve, au même titre que l'écrit sur support papier, et a la même force probante que celui, sous réserve qu'il soit établi (scanné) dans les conditions de nature à en garantir l'intégrité ». Pour la phase pilote, l'obligation de la dématérialisation des formalités douanières du commerce extérieur ne va concerner que le Port autonome de Dakar, en attendant d'être élargi dans les autres zones du Sénégal.

Anta Nar Ndiaye

LE CERTIFICAT ELECTRONIQUE L'informatique au service de la compétitivité du Commerce extérieur

La mise en place d'une plateforme électronique d'échanges va contribuer à l'amélioration des délais de traitement, de célérité des opérations de dédouanement et d'enlèvement des marchandises. C'est la conviction des acteurs du Commerce extérieur, qui à travers les ambitions certaines de ce projet de dématérialisation des formalités, ont voulu répondre favorablement à une vieille doléance des opérateurs nationaux et internationaux en faisant appel à l'expertise de la Douane à travers son logiciel Gaindé 2000. En marge de cette cérémonie, les Directeurs Généraux des Douanes et du Port ont souligné l'effectivité de ce projet qui va certainement réduire les difficultés pour l'obtention de document et booster la compétitivité du Commerce extérieur Sénégalais en Afrique et dans le monde.



Les tracasseries pour l'obtention des documents de dédouanement et d'enlèvement des marchandises dans le secteur du Commerce extérieur seront bientôt de mauvais souvenirs. C'est du moins ce qui est ressorti hier lors de la cérémonie de lancement de la phase pilote de projet de dématérialisation des formalités du commerce exté-

rieur dans le secteur du commerce et du transport. En présentant ce projet sur «power point», les techniciens de Gaindé 2000 ont montré la possibilité de traitement à l'informatique de tout le processus de dédouanement. Ce qui va réduire considérablement aux opérateurs du Commerce extérieur le temps à consacrer aux opérations d'ob-

manière certaine, insiste là-dessus, un expert de Gaindé 2000.

SATISFÉCIT DES AUTORITÉS DOUANIÈRES ET PORTUAIRES

Remerciant l'équipe qui a rendu possible la mise en œuvre de ce projet, Bara Sadi, Directeur Général du Port de Dakar dira: «La dématérialisation des formalités du Commerce extérieur au Sénégal est une innovation qui traduit l'engagement de nos autorités à moderniser l'Administration». Ce projet,

unique en Afrique précise Bara Sadi «... vise entre autres à faire en sorte que les performances du Sénégal en matière de facilitation des formalités du commerce atteignent les standards des pays de l'OCDE». Il s'inscrit ajoute Bara Sadi dans une dynamique de compétitivité. Avec la dématérialisation et la modernisation prochaines de la version Gaindé 2000, les délais, dans l'indicateur de Doing business de la Banque Mondiale, devraient passer de 18 jours (en 2000 lors du lancement du projet) à 9 jours en 2011. Sur le plan de la sécurité, le patron du Port, rassure sur la fiabilité du projet qui se révèle l'option retenue par la plupart des initiatives de dématérialisation dans le monde notamment

par les pays de l'OCDE. Mouhamadou Makhtar Cissé, Directeur Général des Douanes a pour sa part promis d'être le défenseur inlassable de ce projet. «Je me suis engagé avec force en soutenant tous les changements en vue de modernisation», soutient-il avant de souligner que ce projet vient à son heure au moment où la Douane depuis 1990 cherchait les voies et stratégies de nature à alléger les désagréments des opérateurs du Commerce extérieur. «Nous allons renforcer le Port pour qu'il devienne plus compétitif en Afrique et dans le monde. Si les acteurs sont compétitifs, notre économie sera compétitive», a souligné le Directeur Général des Douanes. Souleymane SANE (Stagiaire)

Vers une réduction sensible des délais de traitement des marchandises

APS - La mise en œuvre du Projet de dématérialisation des formalités du commerce extérieur au Sénégal permettra de ramener les délais de traitement des marchandises pour les opérateurs économiques de 18 jours à 9 jours au plus tard en 2011, a indiqué jeudi le directeur général des douanes, Mouhamadou Makhtar Cissé.

«Les principes prévus avec la dématérialisation et la modernisation prochaine de la version de Gaindé 2000 sont que les délais (...) de traitement passeront de 18 jours en 2009, lors du lancement du projet, à 9 jours en 2011», a dit M. Cissé, lors de la cérémonie de lancement de la phase-pilote économi-

que de la phase-pilote économi-
ligné, est unique en Afrique", a-t-il ajouté.
La mise en place du projet s'explique par le souci d'assurer l'efficacité du commerce. "On peut espérer un gain d'attractivité qui peut permettre des effets bénéfiques à tous les secteurs de notre économie nationale", a ainsi indiqué le directeur général des Douanes sénégalaises. "L'objectif de ce projet est de réduire le temps des séquences papiers, qui en 2008 avant l'adoption de la loi sur les transactions électroniques, prenait 50% des opérations des procédures d'échanges", a pour sa part précisé l'administrateur général de "Gaindé 2000", Ibrahim Nour Eddine Diaque, qui est chargé de

PROJET DE DEMATERIALIZATION DES FORMALITES DU COMMERCE EXTERIEUR AU SENEGAL

Vers l'atteinte des standards des pays de l'Ocde

Le Sénégal vient de franchir un palier important qui va vraisemblablement révolutionner son économie. Avec le lancement de la phase pilote du projet de dématérialisation des formalités du commerce extérieur, on soutient déjà que notre économie nationale va beaucoup gagner en « compétitivité ».

La phase pilote du projet de dématérialisation des formalités du commerce extérieur a officiellement été lancée hier à Dakar. Cette innovation, la première du genre en terre africaine, vise à réduire considérablement l'utilisation du papier dans les formalités du commerce extérieur, permettant ainsi un gain sur les délais et les coûts. Les opérations de dédouanement qui se faisaient sur une durée de 18 jours avant ce projet se feront en 8 jours à partir de février 2011, date à laquelle ce nouveau

mode de fonctionnement entrera en vigueur.

En clair, les principaux bénéficiaires de la dématérialisation des formalités du commerce extérieur, les importateurs et exportateurs pourront mener des transactions commerciales internationales prévisibles, transparentes et bénéficier de meilleures conditions de coûts et de délais, gages de compétitivité et de gains de parts de marché. Notre pays vient de passer à la vitesse supérieure avec ce nouvel outil qui va lui permettre de mettre sur pied une administration de qualité comme on en voit dans les pays développés.

D'ailleurs, précise Mamadou Mactar Cissé, directeur général de la douane, ce projet vise également « à faire en sorte que les performances du Sénégal en matière de facilitation des formalités du commerce atteignent les standards des pays de l'Ocde ». Il s'avère que le modèle sécuritaire

de cette initiative basé sur un certificat numérique est identique à celui retenu par la plupart des initiatives de la dématérialisation dans le monde notamment par les pays de l'Ocde. La dématérialisation qui est l'aboutissement d'un long processus débuté en 1990 avec la mise en production de la première version de Gaïndé plus communément appelé Gaïndé 90 sera d'un apport inestimable pour notre économie nationale. Car en sus du gain de temps, le projet va nous permettre de gagner en compétitivité » a déclaré, le directeur général de la douane.

Pour rappel, le comité de pilotage du projet comprend la Direction Générale des douanes, le Port Autonome de Dakar, la Communauté des Acteurs Portuaires (Cap Dakar) et l'ensemble des partenaires du commerce extérieur.

Jean NZALE

DOUANE/ DÉMATÉRIALISATION DES FORMALITÉS DU COMMERCE EXTÉRIEUR

Raccourcir les délais tout en renforçant le volet sécuritaire

Mouhamadou Makhtar Clissé, le Directeur Général des Douanes a procédé ce Jeudi 23 Septembre 2010 à l'Hôtel Pullman, au lancement officiel de la phase pilote du projet «Dématérialisation des formalités du commerce extérieur au Sénégal». Une première en Afrique. Cette innovation technologique ouvre pour le Sénégal, une nouvelle page dans sa quête de compétitivité et de performance économique.

La cérémonie officielle s'est déroulée en présence de Bara Sady, Directeur Général du Port Autonome de Dakar et de Mamadou Gueye Président de la Communauté des acteurs Portuaires (Cap Dakar). Cette phase pilote pour un pays comme le Sénégal est sonnée comme le début d'une nouvelle ère dans notre démarche de compétitivité et de performance économique de plus en plus facilitée par l'outil technologique.

LES OBJECTIFS D'UN

LARGE CONSENSUS

Elle vise la facilitation des échanges par la mise en place d'une plateforme électronique d'échanges qui va contribuer à l'amélioration des délais de traitement, la célérité des opérations de dédouanement et d'enlèvement des marchandises. Cette phase pilote qui est le fruit de 18 mois de mobilisation des experts, cible les acteurs ciblés que sont la douane, le Port, les importateurs et exportateurs, les commissionnaires agréés en douane, les partenaires étrangers (France, Malaisie), les consignataires, les manutentionnaires, DP World, les pôles publics la COTECNA, les banques, les compagnies d'assurance, les transports terrestres agréés, la Chambre de Commerce.

Selon Ibrahim Nour Eddine DIAGNE, l'Administrateur Général du système douanier dénommé GAINDE 2000, pour y parvenir, a mis l'accent sur la modernisation des plateformes de pré-dédouanement (ORBUS) et de dédouanement (GAINDE). Ce qui avait permis de réaliser en 2008 l'améliora-

tion des processus de ORBUS et l'acquisition de nouveaux équipements et logiciels, en plus de l'augmentation du nombre d'utilisateurs et des pôles privés et publics, de même que la réduction nette de 32% des délais de traitement allant de 2 jours à 7 heures.

UN NOUVEAU PALIER

C'est ce succès enregistré lors de cette manche qui a amené ICF le partenaire à accompagner le Groupement GAINDE 2000, spécialiste en solutions informatiques pour l'efficacité du commerce et du transport, particulièrement en Afrique. C'est aussi ce qui a permis de financer la phase 2 du projet : «Dématérialisation des procédures du commerce extérieur au Sénégal». Cette initiative vise à réduire considérablement l'utilisation du papier dans les formalités du commerce extérieur, et à s'aligner sur les normes de l'OCDE, permettra aussi un gain sur les délais et les coûts.

Selon les chiffres de la CNUCED le coût du papier grignote annuellement 15 millions de dollars sur nos économies. Les autres objectifs seront de faciliter les échanges électroniques avec l'étranger, d'assurer l'interconnexion entre GAINDE/ORBUS/CORUS, favoriser les échanges électroniques pour l'enlèvement des marchandises, l'optimisation des inspections à l'import et à l'export et le paiement électronique des droits de douane et taxes assimilées.

RÉSULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus de la dématérialisation se situent sur plusieurs niveaux.

D'abord pour l'Etat: il y aura l'amélioration de l'environnement du commerce extérieur et la contribution à la réalisation de l'objectif du gouvernement, de créer un environnement des affaires de classe internationale pour doper la compétitivité de l'économie nationale, la promotion des exportations et l'attraction des investisseurs nationaux et étrangers ;

Ensuite pour le Public et le Privé bénéficieront d'une meilleure planification des interventions grâce à la mise à disposition anticipée des informations d'aide à la décision, du partage des données logistiques, de l'optimisation des délais, de la réduction des coûts des prestations et de l'amélioration de la qualité de service rendue à la clientèle ; Puis les importateurs et exportateurs pourront mener des transactions commerciales internationales prévisibles, transparentes et bénéficier des meilleures conditions de coûts et de délais, gages de compétitivité et de gains de parts de marché ;

ET ENFIN AU NIVEAU

RÉGIONAL :

l'expérience sénégalaise fera l'objet d'une dissémination dans la sous région ouest africaine afin de stimuler l'appropriation du concept de dématérialisation par les pays ouest africains et leur engagement à développer le commerce électronique au travers de Guichets Uniques, assurer l'interopérabilité des systèmes avec les plateformes au niveau régional et international, et accroître l'efficacité du commerce régional et international.

FARA MICHEL DIÈYE

■ DEMATERIALISATION DES DES PROCÉDURES DOUANIERES

DES GAINS DE COMPETITIVITE
EN PERSPECTIVE

DÉMATÉRIALISATION DES FORMALITÉS DU COMMERCE EXTÉRIEUR

Le traitement des marchandises va passer de 18 à 9 jours

La phase pilote de la dématérialisation des formalités du Commerce extérieur au Sénégal a été lancée le jeudi 23 septembre. Avec la dématérialisation et la modernisation prochaines de la version de GAINDE 2000, les délais de traitement des marchandises passeront de 18 jours à 9 jours en 2011. Les autorités douanières et portuaires ne tarissent pas d'éloges sur ce projet unique en Afrique.

Joseph SENE

Initié avec le soutien du Fonds pour le Climat d'Investissement en Afrique (ICF), le projet de dématérialisation des procédures du commerce extérieur vise à réduire considérablement l'utilisation du papier dans les formalités du commerce extérieur, permettant ainsi un gain sur les délais et les coûts. La mise en place d'une plateforme électronique d'échanges va contribuer à l'amélioration des délais de traitement, la célérité des opérations de dédouanement et d'enlèvement des marchandises, selon Ibrahima Nour Eddine Diagne, l'administrateur de GAINDE 2000.

Le pilote aura entre autres objectifs de tester les fonctionnalités et les modes opératoires, éprouver la plateforme, définir le niveau de qualité de service requis, définir l'organisation adéquate dans le cadre de la mise en production, préparer la mise en exploitation des services, sensibiliser les parties prenantes et susciter leur adhésion.

A l'avantage des opérateurs économiques et autres des services seront offerts aux utilisateurs. Il s'agit de la transmission électronique de documents par numérisation, du chargement électronique de la facture, de l'identification numérique de tous les utilisateurs, de la signature électronique des documents, de l'automatisation des formalités du processus d'enlèvement, des échanges électroniques du manifeste, de la notification électronique par SMS des états, du paiement électronique des droits de douane et taxes assimilées, du paiement électronique des services logistiques, de la gestion des messages ICS à l'export. Les autres services sont l'archivage électronique des documents, la signature électronique des documents, l'identification numérique de tous les acteurs, l'échange des données du manifeste, l'analyse préalable des risques à la consommation, le renforcement des équipements des pôles de qualité.

MOBILISATION DES ACTEURS DU DEDOUANEMENT

Abordant les conditions du succès du projet, l'administrateur de GAINDE 2000, a mentionné qu'il s'agit de la mobilisation de tous les acteurs du dédouanement, de la disponibilité des



plateformes, de la formation de tous les utilisateurs, de la disponibilité d'un Helpdesk performant, et du pilotage de la gestion du changement.

Avantages collatéraux

Avec la dématérialisation le délai de traitement des marchandises sera réduit de 18 à 9 jours. Il y a un centre d'assistance pour aider ceux qui ne pourront pas faire le travail informatique, a indiqué l'administrateur général de GAINDE 2000, Ibrahima Nour Eddine Diagne.

Interrogé sur les avantages, le directeur général des Douanes Mouhamadou Makhtar Cissé a laissé entendre que cette dématérialisation va rendre le Port autonome de Dakar plus attractif et plus compétitif. « Tout le gain, c'est dans le temps », a-t-il fait remarquer. Mais, le DG des Douanes n'a pas occulté les avantages collatéraux en termes d'image et d'attractivité pour le pays. De même, cette dématérialisation des procédures va rendre les opérateurs économiques plus compétitifs, selon lui.

« Du temps, peut venir la compétitivité », fait observer le directeur général du Port autonome de Dakar Bara Sady. A son avis, le projet participera grandement à décongestionner les quais du port. Ce qui est d'une importance capitale, car selon le DG du PAD, 35 % de leur chiffre d'affaires provient de la marchandise. « Ce projet, c'est une demande des acteurs »,

a souligné pour sa part le président de la Communauté des acteurs portuaires (CAP Dakar), Mamadou Guèye.

Réagissant sur les éventuels risques que peut avoir cette dématérialisation notamment la suppression d'emploi, le président de CAP Dakar a tenu à rassurer. « Il n'y aura pas de licenciement. Avec la simplification des procédures, il y aura plus d'efficacité et compétitivité. Ainsi, on va chercher d'autres employés et non licencier », a-t-il argumenté. Le président de CAP Dakar s'est réjoui du fait que le projet intègre toute la chaîne logistique : du Port d'embarquement jusqu'à la livraison. D'après Mamadou Guèye, il y a 150 sociétés de transit qui font la queue devant les bureaux de douanes. Mais avec la mise à œuvre de ce projet, il suffira de rester dans son bureau et en un seul clic le tour sera joué.

Economie de temps et d'argent

De son côté l'administrateur général de GAINDE 2000, Ibrahima Nour Eddine Diagne a également mis l'accent sur l'importance du projet. Il renseigne que la fourniture de papier dans les formalités du commerce coûte du temps et de l'argent (achat du papier, consommation de carburant pour le déplacement, sans oublier la pollution etc.) Ainsi, le projet va permettre de faire des économies de temps et d'argent. Pour étayer ses propos, il a cité la CNUCED, qui a révélé que 15 milliards de dollars US sont utilisés pour le papier dans le commerce international. De plus, ce projet apporte une sécurisation, selon le DG des Douanes. Mouhamadou Makhtar Cissé a confié que deux jours avant le lancement de ce pilote, un réseau de faussaire opérant sur le dédouanement des véhicules a été démantelé. Mais avec l'avènement de ce projet, ce genre de problème sera un vieux souvenir, selon le DG des Douanes.

Fruit d'un partenariat entre le secteur public et le secteur privé, GAINDE 2000 est une entreprise, créée en 2002 par le Comité de Gestion de la Prestation Informatique Douanière (CGPID) en partenariat avec le secteur privé. Le métier de GAINDE 2000 consiste à éditer des solutions informatiques pour accroître l'efficacité du commerce et du transport, particulièrement en Afrique.

DÉMATÉRIALISATION DES PROCÉDURES DOUANIÈRES

Le grand défi du pionnier, le Sénégal

Le directeur général de la Douanes a retracé les péripéties qui ont abouti au lancement de ce projet pilote. Mouhamadou Cissé est largement revenu sur l'importance de ce projet qui est une initiative unique en Afrique. En sa qualité de pionnier, le Sénégal se doit de réussir cette innovation de taille pour ensuite la vulgarisation dans le continent. Il y va de l'intérêt du Sénégal et de l'Afrique qui occupent une portion congrue dans le commerce international.

Joseph SENE

Cette cérémonie intervient quatorze mois après le lancement du projet qui s'est tenu sous forme de séminaire, les 04 et 05 juillet 2009 à Saly. « L'événement avait permis de réunir plus de 140 participants représentant toutes les catégories professionnelles impliquées dans les opérations de dédouanement des marchandises ainsi que les partenaires internationaux, parties prenantes au Projet. C'est dire que l'initiative s'est inscrite dès le départ dans une démarche participative facilitant ainsi son appropriation », a souligné le directeur général des Douanes.

La dématérialisation des formalités du Commerce extérieur au Sénégal est une innovation qui traduit l'engagement de nos autorités à moderniser l'Administration. Elle est l'aboutissement d'un long processus qui a débuté en 1990 avec la mise en production de la première version de GAINDE plus communément appelé GAINDE 90. « Les efforts se sont poursuivis sans relâche, ce qui nous a conduit aujourd'hui à procéder au lancement de la phase pilote d'une initiative, qui, faut-il le souligner, est unique en Afrique ».

Le projet vise entre autre à faire en sorte que les performances du Sénégal en matière de facilitation des formalités du commerce atteignent les standards des pays de l'OCDE. « Il est ainsi prévu qu'avec la dématérialisation et la modernisation prochaines de la version de GAINDE 2000, les délais, dans l'indicateur du Doing business de la Banque mondiale, passeront de 18 jours (en 2009 lors du lancement du projet) à 9 jours en 2011 », informe le DG des Douanes.

L'OCDE définit l'Administration électronique comme « l'usage des technologies de l'information et de la communication, en particulier, de l'internet en tant qu'outil visant à mettre en place une administration de qualité ».



Les panélistes lors du lancement du projet

Toutefois, précise le patron des Gabelous, ce nouveau mode de fonctionnement peut se heurter à des contraintes d'ordre légal et sécuritaire mais surtout, à la résistance face au changement.

Exigences de la dématérialisation

Sur le plan légal, au Sénégal, l'Article 37 de la loi n° 2008-8 du 25 janvier 2008 sur les transactions électroniques stipule que « L'écrit sous forme électronique est admis en preuve au même titre que l'écrit sur support papier et a la même force probante que celui-ci, sous réserve [...] qu'il soit établi (scanné) dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité ».

Sur le plan sécuritaire, poursuit le DG des Douanes, le certificat électronique qui confère l'identité numérique a été identifié comme le socle de la dématérialisation. « Il constitue la carte d'identité électronique, matérialisée sous différentes formes. Cette option est également celle retenue par la plupart des initiatives de la dématérialisation dans le monde, notamment par les pays de l'OCDE. Sa fiabilité n'est donc plus à démontrer ».

Enfin sur le plan de la gestion du changement, le défi le plus important sera de faire coïncider nos comportements avec

les exigences de la dématérialisation. D'après lui, les outils sont au service du facteur humain qui est le seul véritable acteur de la logique de changement que nous voulons insuffler dans les opérations de dédouanement. « Je me suis personnellement engagé à soutenir avec force et détermination toutes les initiatives de modernisation, car je suis convaincu que c'est le principal levier de la recherche d'efficacité. Mais je ne perds pas de vue que les acteurs que vous êtes, ainsi que la grande famille douanière seront les principaux artisans de cette révolution ; le mot n'est pas de trop ».

Pour le DG des Douanes, notre pays se doit d'être constamment à l'avant-garde des initiatives qui peuvent améliorer les conditions de vie de nos populations. Ce projet s'inscrit dans ce cadre, car l'efficacité du commerce conditionne la compétitivité et à travers elle, on peut espérer un gain d'attractivité qui aura à terme des effets bénéfiques sur tous les secteurs de l'économie, selon lui.

« Pour ma part, je m'érigerai en défenseur inlassable de cette révolution, mais avec toujours, une écoute attentive à l'endroit de vos préoccupations ».

DÉMATÉRIALISATION DES FORMALITÉS DANS LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Et maintenant, le commerce sans papier

Reduction des délais de traitement, des coûts et de l'utilisation du papier, célérité des opérations de dédouanement et d'enlèvement des marchandises... C'est la nouvelle offre de procédures douaniers simplifiées fournie par la nouvelle plateforme de dématérialisation des échanges commerciaux mise en place par la Douane en partenariat avec Gainde 2000.



ini le règne du bon vieux papier ! Le Sénégal franchit le cap du numérique dans ses échanges commerciaux avec l'extérieur. Après les systèmes Orbus et Gaïndé, le Sénégal innove en entrant de plein pieds dans l'ère du commerce sans papier. La nouvelle plateforme électronique de dématérialisation de dédouanement et de pré-dédouanement dont la phase pilote a été lancée sonne le glas du papier et contribuera à simplifier les formalités du commerce extérieur, selon ses initiateurs. Ibrahima Nour Eddine Diagne administrateur de Gaïndé 2000, annonce que désormais, de la déclaration à l'enlèvement des marchandises importées ou exportées, tout se fera de manière électronique. Profitant de la tribune de présentation de la plateforme, M. Diagne a listé les avantages offerts par la mise en place de cette plateforme de dématérialisation. A l'en croire, elle permettra aux importateurs et exportateurs sénégalais de faire un gain sur les délais et les coûts. «Ce système va contribuer à l'amélioration des délais de traitement et la célérité des opérations de dédouanement et d'enlèvement des marchandises», a encore expliqué M. Diagne. A ces avantages s'ajoutent l'automatisation et l'interconnexion entre les systèmes Gaïndé et Orbus, -deux systèmes autonomes mis en place respectivement en 1990 et 2004- et entre ces systèmes et la nouvelle plateforme électronique afin de mettre en place un guichet unique en vue de réduire les délais de préparation, de soumission et de traitement de la déclaration en douane. La plateforme devra servir d'interface entre la Douane, les commissaires en douane, les consignataires,

teurs, le Port et les partenaires étrangers. D'autres atouts sont aussi à attendre de ce système. Il s'agit de la récupération et de l'utilisation électronique des documents venant de l'étranger après leur signature électronique ; de la facilitation des échanges par une gestion électronique de l'enlèvement et enfin de l'optimisation des inspections à l'import et l'export par un système d'information mis en place pour «coordonner les inspections dans un lieu unique». Une des exigences pour faire du commerce électronique une réalité demeure la sécurité des opérations, des réseaux et des données. Sur ce point, les initiateurs se veulent rassurants. Insistant sur la garantie sécuritaire offerte par la signature électronique, ils renseignent que l'apposition d'un visa sous forme de signature électronique vérifiable atteste de la validité et permet l'identification de tous les documents générés par la plateforme de dématérialisation. En outre la signature électronique permet l'identification numérique de tous les acteurs. Sans compter l'authentification de l'auteur d'un document électronique et la garantie de son intégrité d'autant que «la signature est infalsifiable, inaltérable». Cette étape est toutefois précédée de la phase de certification. Délivré par la société française Certinomis, et contenant tous les éléments d'identification de l'entreprise, le certificat est nécessaire pour la signature de tout document.

2011 SOUS LES MEILLEURS AUSPICES

Le Directeur général de la Douane a salué

l'engagement des autorités à moderniser l'administration et à faciliter les formalités. Il affiche ses ambitions : «Le projet vise entre autre à faire en sorte que les performances du Sénégal en matière de facilitation des formalités du commerce atteignent les standards des pays de l'OCDE». M. Makhtar Cissé de révéler que la dématérialisation et la modernisation prochaines de la version GAINDE 2000, réduiront la durée des formalités, qui passeront de 18 jours (en 2009) à 9 jours en 2011. Recensant les avantages que l'économie sénégalaise pourrait tirer de ce système, M. Cissé veut voir dans la dématérialisation un moteur de la compétitivité des entreprises sénégalaises sans manquer de souligner le gain d'attractivité et les effets indirects sur l'environnement des affaires et les investissements que pourrait en tirer l'économie nationale. Mieux encore, au plan sécuritaire, M. Cissé renseigne que ce système va garantir la sécurisation des opérations en évitant les manipulations possibles avec le support papier.

Même optimisme du côté du directeur du Port autonome de Dakar (Pad), le premier site à accueillir cette plateforme électronique. Pour M. Bara Sady, la rentabilité d'un tel projet n'est plus à démontrer pour le port. Tirant 35% de son chiffre d'affaires de l'importation et l'exportation de marchandises, il reste convaincu que les recettes vont décoller à la verticale. Aussi, M. Bara Sady reste-t-il persuadé que ce nouveau système contribuera à décongestionner les quais par un traitement plus rapide des marchandises. «Ce système permet la réduction des délais, favorise l'intégration des services logistiques, l'optimisation des procédures d'inspection et l'intégration électronique du manifeste donc une accélération du mouvement», s'enthousiasme M. Bara Sady.

Dans l'optique de la mise en place de la dématérialisation, il a fallu le vote en 2008 de la loi sur les transactions électroniques. Par cette loi, le législateur sénégalais a conçu un cadre juridique qui confère l'équivalence entre le support papier et le document électronique.

Janvier 2011 devra voir l'effectivité de la mise en place de la plateforme de dématérialisation après une phase pilote qui s'étend de septembre 2010 à janvier 2011. Cette phase va de l'identification numérique des acteurs au paiement électronique.

Mais reste un double souci : gagner le pari de l'appropriation par les entreprises sénégalaises ainsi que celui de l'interopérabilité avec les pays de l'Afrique de l'ouest qui ne disposent pas encore de ce système. ■

